

## Annexe au contrat de Volontaire de Service Civique

### Charte de *Partenaires*

#### Valeurs et principes fondamentaux

Certaines valeurs sont à la base de l'engagement bénévole: la **solidarité**, la **confiance**, l'**entr'aide** et l'**échange interculturels**.

Le Service civique doit constituer une opportunité à la fois pour l'association de bénéficier des savoirs et du travail du volontaire; pour le Volontaire de partager et acquérir des savoir-faire et savoir-être dans un contexte culturel différent.

Afin d'assurer le bon déroulement de la mission dans le cadre du Service Civique, l'association *Partenaires* et ses volontaires doivent partager des valeurs et principes communs :

- Prendre en compte la réalité d'autres humains dans le respect de leurs droits collectifs et individuels, de leur(s) culture(s), de leurs croyances, de leurs besoins, de leur égale dignité.
- Inscrire les échanges et la participation à des projets de développement dans un souci de partenariat afin de contribuer au renforcement de solidarités locales et mondiales.
- Valoriser l'engagement des volontaires en leur donnant l'occasion de mettre leurs compétences au service d'actions d'intérêt général.
- Donner la priorité aux actions de terrain porteur d'avenir en particulier l'éducation, la formation professionnelles et le développement de manière à permettre aux populations d'accéder à l'autonomie économique et culturelle..

#### Un engagement encadré et réciproque

##### ▪ Le Volontaire

*Il est essentiel pour le bon déroulement de sa mission que le volontaire fasse preuve d'ouverture, de responsabilité, d'initiative et d'autonomie, mais avec de réelles capacités d'adaptation et dans le respect de la culture de ses interlocuteurs et du pays d'accueil.*

**ART 1.** Le volontaire s'engage au service du projet de développement de l'association *Partenaires*. Il **accepte les principes de l'association** et **se conforme à ses objectifs**.

**ART 2.** Le volontaire s'engage à **respecter l'image de l'association *Partenaires***, et à **en être garant**. Il veille à ne pas mettre en danger les projets de l'association par un comportement inapproprié. Quelle que soit sa fonction, le volontaire représente l'association *Partenaires* et doit, de ce fait, être constamment **soucieux de préserver le capital relationnel avec la population et les autorités locales**. Il **consulte la hiérarchie** (cf. fiche mission) avant toute prise d'initiative pouvant engager l'association.

ART 3. Que ce soit pendant ou en dehors de son temps de travail, le volontaire veille en permanence à **respecter la culture** (religion, traditions, mœurs, etc.) **de ses interlocuteurs et du pays d'accueil**, ainsi qu'à **contenir ses opinions politiques et raciales** lors de toute conversation.

ART 4. Le volontaire s'engage à **respecter la hiérarchie et le règlement intérieur** de la structure locale de *Partenaires*. Il **respecte la personnalité** de ses interlocuteurs et **collabore dans un esprit de compréhension mutuelle** avec les autres acteurs de l'association (dirigeants, salariés, stagiaires, volontaires, bénévoles etc.).

ART 5. Le volontaire exécute **de façon sérieuse et efficace** sa mission. Il s'engage à produire des documents relatifs à l'avancement de ses actions.

ART 6. Le volontaire **se soumet au cadre défini par la présente charte**.

### **L'Association *Partenaires***

*Partenaires* veille à la santé physique, mentale et affective du volontaire, ainsi qu'au bon déroulement et à la valorisation de son volontariat.

Pour cela, elle s'engage auprès du volontaire :

- A définir ses missions (cf. fiche de mission), activités et responsabilités.
- A encadrer ses missions, à lui confier des tâches adaptées à ses compétences et/ou son expérience.
- A l'aider à **s'intégrer** et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- A l'aider à son retour à **valoriser** son expérience en l'accompagnant dans son cheminement professionnel.

Fait en deux exemplaires, le ..... à

.....

Signature de l'association *Partenaires* :

Signature du Volontaire  
précédée de la mention « lu et approuvé » :